



Se taire

parce que l'État français n'entend pas les voix qui demandent **le respect du droit d'asile** tel qu'il est défini par la convention de Genève de 1951.

Le mouvement des cercles de silence a été lancé en 2007 pour protester contre l'enfermement systématique des sans papiers dans les Centres de Rétention Administrative (comme celui de Cornebarrieu à proximité de Toulouse) .

L'enfermement systématique et l'expulsion des étrangers en situation irrégulière nous apparaissent comme une banalisation de graves atteintes à la dignité humaine.

Nous appelons tous ceux et celles qui le souhaitent à nous rejoindre, de façon non violente et silencieuse pour:

- **dénoncer ces conditions de rétention carcérale**
- **dénoncer le recours à la violence lors des arrestations dont en particulier les séparations des parents et des enfants et des couples franco-étrangers.**

informations complémentaires :

www.cercladesilence.fr

www.lacimade.org

(association habilitée à assister les demandeurs d'asile à Cornebarrieu)

**Cercle de silence sur le marché de Lavour,
de 10h à 11h, le 1^{er} samedi de chaque mois
contact : André Dumoulin (05 63 70 66 37)**

Mai 2018



Des militants manifestent contre la loi asile-immigration devant l'Assemblée Nationale à Paris, le 16 avril 2018. La loi a été adoptée par les députés, le 22 avril. Me Verdier-Jouclas et Mr Terlier députés de la 2^e et 3^e circonscription ont voté POUR

Loi asile et immigration : la réaction des associations

Un texte "injuste" pour Amnesty International

Le responsable du programme "protection des populations" à Amnesty International, Jean-François Dubost, a critiqué l'adoption d'un texte qu'il ne juge *"pas équilibré"*. Désormais, les personnes déboutées de leur demande d'asile n'auront que 15 jours pour déposer un recours. Pour Jean-François Dubost, *"c'est très court, surtout quand il s'agit d'expliquer les raisons pour lesquelles on a fui, ou les craintes que l'on a dans le futur, en cas de retour dans son pays"*.

Des dispositions "cruelles et inhumaines" pour l'association ADN

"Je ne m'attendais pas à cela", a réagi pour sa part Teresa Maffei, fondatrice de l'association ADN d'aide aux migrants, après l'adoption en première lecture par l'Assemblée nationale du projet de loi. Pour elle, *"il y a des dispositions cruelles et inhumaines"* dans le texte. *"Les migrants sont là car ils ne peuvent pas faire autrement. Ils souffrent, ils sont victimes de violences et maintenant on va leur infliger toutes ces nouvelles lois répressives, on va ajouter de la peur à l'angoisse"*, dénonce Teresa Maffei. *"Raccourcir les délais c'est compliquer les choses, c'est leur couper la parole."*

"Le sentiment d'un immense gâchis", regrette la Cimade

Geneviève Jacques, présidente de la Cimade, a confié de son côté son amertume. *"On a le sentiment d'un immense gâchis, d'une occasion manquée pour un débat en profondeur sur les enjeux d'une véritable politique migratoire"*.

Extrait d'un reportage diffusé par France Info le 23 avril 2018